



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Elections présidentielles

Question écrite n° 38109

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que, pour être recevables, les formulaires de parrainage d'un candidat à l'élection présidentielle doivent parvenir au Conseil constitutionnel avant une date limite. De ce fait, en cas de greve dans un centre de tri postal, par exemple, un certain nombre d'entre eux peuvent ne pas arriver dans le délai imparti. Pour éviter toute contestation, il lui demande s'il n'est pas envisagé de substituer à cette règle celle suivant laquelle le cachet de la poste fait foi et de retenir le principe selon lequel c'est dans le délai formulé par le Conseil constitutionnel que les formulaires doivent être envoyés.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38109

Rubrique : Président de la République

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1242